FICHE DE RÉ-INSCRIPTION

SERVICES PÉRISCOLAIRES DE BRIENNON

- **À déposer en Mairie** -

ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

Afin de simplifier vos démarches pour la réinscription de votre enfant aux services périscolaires, il vous suffit de <u>mettre à jour sur le portail citoyen</u> les données relatives à votre enfant (*Renseigner les personnes autorisées à venir chercher votre enfant…*) et de compléter le tableau ci-dessous.

NOM (De votre enfant) : **PRÉNOM :**	**Sexe :** Masculin ☐ Féminin ☐
Né(e) le : **à :**	**Classe :**
GARDERIE (7h -8h20 et/ou 16h15-18h30) OUI ☐ NON ☐	**<u>SI OUI :</u> Fournir l'attestation de travail pour les deux parents.** 1er Trimestre : Forfait ☐ Ticket* ☐ 2ème Trimestre : Forfait ☐ Ticket* ☐ 3ème Trimestre : Forfait ☐ Ticket* ☐ * Les tickets (présence exceptionnelle) à 1,50€ sont à acheter en Mairie préalablement à leur utilisation. **Choix de Facturation (si Forfait) :** **Au trimestre (20 € / enfant) ☐** **A l'année (60 € / enfant) ☐**
RESTAURANT MUNICIPAL OUI ☐ NON ☐	 **Les réservations et les annulations s'effectuent, obligatoirement, sur le portail citoyen**. En cas de réinscription, les Identifiants restent les mêmes que l'année précédente. Pour les nouvelles inscriptions vos identifiants seront transmis par mail.

***<u>ALLERGIES</u> :** Alimentaire :…… Autre qu'alimentaire : …….
Pour toute allergie un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être fourni.

***<u>RAPPELS IMPORTANTS</u> :** - Les ATSEM ne sont pas habilitées à donner des médicaments aux enfants.
- Pour tout enfant inscrit au restaurant municipal, dont la désinscription n'a pas été faite sur le portail citoyen **<u>avant 8h30</u>**, **<u>le repas sera facturé.</u>**

Les signataires ci-dessous confirment déjà connaitre le règlement intérieur des services municipaux périscolaires et du restaurant municipal et s'engagent à le respecter et à le faire respecter par leur enfant.

FAIT À …… LE…….

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL 1 **SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL 2**